COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-84

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – SEANCE DU 1ER JUIN 2017 : EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIEE A LA FISCALITE ET AU FINANCEMENT DU SYNDICAT DE LORGE / SAINT-BRIEUC FACTORY : RECONNAISSANCE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Conformément au Code Général des Impôts, Saint Brieuc Armor Agglomération a repris au 1er janvier 2017 les Dotations en Attributions de Compensation (DAC), égales à leur niveau antérieur à la fusion pour chaque Commune.

Le Pacte de Confiance et de Gouvernance, voté par les quatre EPCI préexistants en décembre 2016 et par Saint Brieuc Armor Agglomération en mars 2017, a invité les Communes du territoire à moduler leurs taux de fiscalité, afin de maintenir un taux consolidé identique pour les Communes du territoire.

Saint Brieuc Armor Agglomération s'engage à neutraliser la baisse ou la hausse de produit fiscal pour chaque Commune, résultant de cette modulation fiscale. Les DAC sont donc révisées à due concurrence.

Plusieurs autres principes actés par le Pacte de Confiance et de Gouvernance sont pris en compte dans la révision de DAC proposée par la CLECT dans le rapport ci-joint.

Ainsi, la révision des DAC des communes proposée par la présente délibération prend en compte :

- ✓ le mécanisme de neutralisation des taux des impôts ménages (TH, THLV, TFB, TFNB),
- ✓ le transfert de la part départementale de taxe d'habitation à l'Agglomération,
- ✓ l'intégration du montant de la dotation de compensation des communes de l'ex Communauté Sud Goëlo dans la DAC des communes concernées,
- ✓ le mécanisme de neutralisation fiscale pour les communes nouvelles,
- ✓ le financement du Syndicat de Lorge.

Cette révision dérogatoire libre est autorisée par le Code Général des Impôts, à condition de réunir :

- ✓ la majorité des deux tiers du Conseil d'Agglomération,
- ✓ et l'accord du Conseil municipal (majorité simple) de chaque Commune dont la DAC est modifiée.

Le rapport de la CLECT doit être transmis par le Président de la CLECT à chaque conseil municipal qui doit se prononcer sur son approbation.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et plus particulièrement l'article 1609 *nonies* C,

VU le Pacte de Confiance et de Gouvernance adopté en 2016 par chacun des quatre EPCI préexistants et par Saint Brieuc Armor Agglomération par délibération DB-143-2017 du 30 mars 2017,

Je vous propose :

- ⇨ d'appouver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1er juin 2017,

- ⇨ d'approuver l'évolution des attributions de compensations proposée par le rapport de la CLECT,

- ⇨ d'approuver la reconnaissance d'intérêt communautaire pour Saint-Brieuc Factory,

- ⇨ d’autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l’unanimité.

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-85 **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Le 3 novembre 2017, la convention de souscription tripartite Ville de Langueux / Association « Les Amis de la chapelle Saint-Lingast » / Fondation du Patrimoine a été signée pour le projet de restauration de la chapelle des Grèves.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé qui œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français, et notamment le patrimoine de proximité comme la chapelle des Grèves.

En adhérant à la Fondation du Patrimoine, la Ville de Langueux soutient les actions de terrain de la Fondation et contribue au rayonnement et au dynamisme de notre territoire.

Aussi, je vous propose :

- ⇨ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 300 € (commune de moins de 10 000 habitants) ;

- ⇨ d’autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l’unanimité.

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-86

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES CHEMINS DE FER DES COTES DU NORD

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

L'Association des Chemins de Fer des Côtes du Nord souhaite faire l'acquisition d'une remorque routière permettant de transporter du matériel de voie de 0,40 m lors de l'installation de leur tramway.

C'est en effet une animation que le public apprécie mais qui nécessite un matériel spécifique.

L'association, par le biais de son président, Monsieur Daniel VALON, a alors adressé un courrier sollicitant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € sachant que ce matériel a un coût total de 2 300 €.

Je vous propose donc :

- ⇨ d'approuver l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention à l'association pour un montant de 1 000 €,

- ⇨ d’autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Eric TOULGOAT, Isabelle ETIEMBLE, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS et de son pouvoir Caroline BAGOT-SIMON, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS).

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-87

RENOUVELLEMENT CONTRAT EDUCATIF JEUNESSE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE

Rapporteur : Madame Marie Hélène BISEUL, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne la Ville de Langueux dans le développement des services destinés aux familles et aux jeunes, via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), en soutenant l'existant et en favorisant le développement de l'offre d'accueil des 0-17 ans.

Depuis 1990, cette dernière accompagne également la Ville de Langueux dans ses actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
Puis, dans le cadre de la prise de compétence Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) par Saint-Brieuc Agglomération, un nouveau contrat d'objectif valable jusqu'au 31 décembre 2016 a été signé avec la CAF.

Ces CEJ successifs ont pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants ainsi que les conditions de sa mise en œuvre,
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La CAF propose de renouveler le CEJ de la commune de Langueux, qui est désormais intégré au CEJ de Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour la période 2017-2020. Celui-ci intégrera les actions existantes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de maintenir le partenariat avec la CAF,

Je vous propose :

- ⇨ de renouveler, pour la période 2017-2020, le Contrat Enfance Jeunesse liant la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et la commune de Langueux, via le Contrat Enfance Jeunesse de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

- ⇨ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer les parties du Contrat Enfance Jeunesse concernant la commune de Langueux, ainsi que tout autre document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-88

TARIFS LOCATIONS DE SALLES AU GRAND PRE ET AUTRES SALLES MUNICIPALES POUR 2018

Rapporteur : Madame Brigitte Merle, adjointe à la culture et à la solidarité internationale

Comme chaque année, il convient d'étudier la tarification des salles du Grand Pré, ainsi que des autres espaces de la Ville dont l'occupation peut-être payante.
Pour rappel, les usages de la quasi-totalité des espaces municipaux sont gérés depuis le Grand Pré.
Dans un souci permanent de garantir le meilleur service public possible, il convient de placer au niveau le plus judicieux les tarifs desdites locations et prestations.

L'exercice 2016 a montré une croissance d'activité économique se traduisant par des recettes en hausse par rapport à 2015, qui rappelons-le, était un bon exercice.
De l'année 2017 résulte aussi un bon exercice, l'activité globale restant très conséquente.
A noter qu'il y a eu davantage d'occupations à plus faibles recettes.

Rappel des modifications appliquées au titre de **l'exercice 2017** :

- ✓ une augmentation de 1 % pour l'ensemble des salles

Par ailleurs, quelques ajustements parmi les prestations diverses, à savoir :

- ✓ une revalorisation du taux horaire technicien de 31 € à 32 € TTC ;
- ✓ la mise en place de forfaits nettoyage et manutention (installation-désinstallation des salles) par service de 3 h et sur la base de 30 € TTC l'heure pour le nettoyage et de

25 € TTC l'heure pour les manutentions, en lieu et place de forfaits par salle, afin d'être plus fonctionnel de par la diversité des usages et contextes ;

- ✓ une revalorisation des forfaits matériels tels que micro HF « pack conférence pour les salles telles que Grand Large et Côté Jardin » et pupitre.

Proposition au titre de l'exercice 2018 :

- ✓ une augmentation de 1 % pour l'ensemble des salles ;
- ✓ revalorisation du forfait location micros de type HF main, suite au renouvellement du parc et aux évolutions techniques et création d'un forfait pour micro spécifique de type micro serre tête DPA omni.

Vous trouverez la nouvelle proposition tarifaire sur les bases indiquées dans les tableaux ci-joints.

Aussi, je vous propose

- ⇨ de vous prononcer favorablement sur les tarifs des salles municipales pour l'année 2018 ;

- ⇨ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre d'Olivier LE CORVAISIER)

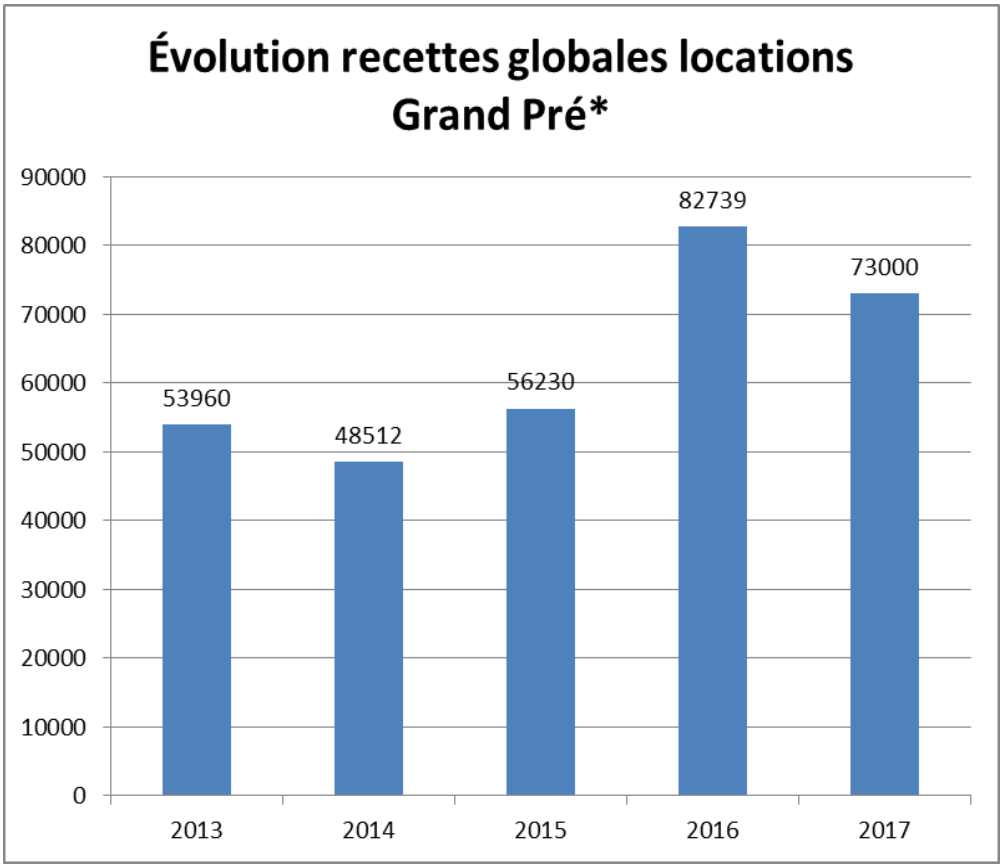

* total coût salles + prestations

pour 2017 il s'agit d'une estimation au 10/11/2017, des recettes fin d'année (source logiciel gestion des espaces Agora)

	Recettes totales
2008	45k€
2009	48k€
2010	55k€
2011	64k€
2012	80k€
2013	54,0k€
2014	48,5k€
2015	56,2k€
2016	82,7k€
2017	73k€

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-89

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COORGANISATION ENTRE LE GRAND PRE ET BLEU PLURIEL POUR L'ACCUEIL DE SPECTACLES DANS LE CADRE DU FESTIVAL MOUFL'ET COMPAGNIE 2018

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité internationale

Entre le Grand Pré, Ville de Langueux et Bleu Pluriel, Ville de Trégueux, une démarche commune prend racine dans la volonté de développer des collaborations entre ces deux structures, proches géographiquement, d'enrichir leurs propositions culturelles, d'accompagner en termes de communication et de service aux publics (billetterie), la structure partenaire.

Pour la saison 2017-2018, il est proposé de poursuivre une collaboration déclinée dans la convention jointe pour l'organisation d'un temps fort jeune public et familial du 26 février au 2 mars 2018, à savoir, le Festival Moufl'et Compagnie.

Pour cette septième édition, six spectacles sont proposés, trois au Grand Pré et trois à Bleu Pluriel.

La présente convention détaille les dispositions particulières, avec notamment une communication commune dans les programmes respectifs, ainsi qu'une communication spécifique mutualisée.

Chaque coorganisateur assumera seul le coût lié aux spectacles accueillis dans ses murs.

Pour chacun des spectacles présentés, un quota de vente par structure est établi suivant une répartition équitable, permettant la mise vente de places de la totalité des spectacles aux accueils billetterie du Grand Pré et de Bleu Pluriel. Chaque structure conserve la totalité de ses recettes.

Un bilan final, quantitatif et qualitatif, est réalisé par les deux partenaires au terme de l'événement.

Aussi, je vous propose :

- de confirmer l'intérêt de la Ville de Langueux pour cette passerelle créée avec la Ville de Trégueux au travers de leur espace culturel respectif,

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-90

LOGEMENTS SOCIAUX – SUBVENTION A LA CHARGE FONCIERE – TERRE ET BAIE HABITAT – 14 RUE DE BREST

Rapporteur : Madame Françoise ALLANO, Adjointe au Développement Social et Familial

Pour mémoire, la Ville de Langueux a acquis par préemption la propriété sise au n° 14 rue de Brest en janvier 2015. L'ensemble immobilier, composé de la maison d'habitation et de trois dépendances cadastrées BO n° 29, 32 et 33, a été rétrocédé à Terre et baie Habitat le 23 juin 2015.

Le programme prévoit la démolition de la maison et des dépendances et la construction de 5 logements répartis dans deux bâtiments (3 T3 et 2 T2).
3 logements sont financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le permis de construire a été accordé le 21 août 2017.

Le montant de la charge foncière est estimé à 120.027,25 € (soit 24.005,45 € par logement).

L'opération entre dans la catégorie « démolition / reconstruction » du dispositif de financement de la charge foncière des logements locatifs sociaux, lequel prévoit une participation plafonnée à 24.000 € par logement. Dans le cas où il y aurait un dépassement de ce plafond, celui-ci sera pris en charge par la Ville de Langueux.

Conformément à ce dispositif voté en Conseil Municipal du 24 février 2014, la Commune de Langueux subventionne donc cette opération à hauteur de 45.027,25 €, soit 9.005,45 € par logement. Sachant que le montant définitif sera recalculé sur justificatif des frais réels.

En conséquence, **je vous propose** :

- ⇨ d'autoriser la Ville de Langueux à apporter son financement dans le cadre du référentiel foncier à Terre et Baie Habitat à hauteur de 45.027,25 €, soit 9.005,45 € par logement,

- ⇨ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Motion **PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 ET POLITIQUE DU LOGEMENT**

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Selon les attendus du projet de loi de finances 2018, l'Etat consacre chaque année 40 milliards à la politique du logement dont 18 milliards en faveur des aides à la personne. Au regard d'un récent audit de la cour des comptes de juin 2017, une inadéquation marquée semble s'être établie au niveau national au fil des ans entre l'importance des moyens engagés et l'accès des plus modestes au logement locatif social.

C'est pourquoi des mesures sont envisagées afin de réduire la dépense publique et d'améliorer l'accès au logement des plus modestes par une politique de réduction du montant des loyers s'appuyant sur une réduction des APL qui devrait être compensée par les bailleurs sociaux.

Cette mesure permettrait une réduction de dépenses d'aide à la personne de l'ordre de 1,5 milliards d'euros par an pour l'Etat.

Cependant, sur notre territoire, les conséquences, et j'ai été alertée en cela par nos deux bailleurs principaux, Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat, seraient désastreuses :

Pour Terre et Baie Habitat, une diminution des loyers compensant la baisse de l'APL s'élèverait par an à 2,5 millions d'euros, soit une quasi disparition de l'autofinancement et donc l'incapacité à produire car l'office communautaire ne pourrait plus apporter le minimum de fonds propres requis.

Environ une centaine de logements locatifs neufs pour la simple programmation 2018 ne seraient pas réalisés : le quasi assèchement des fonds propres de l'office gèlerait la production neuve mais aussi la réhabilitation, le renouvellement urbain, voire le simple entretien courant du patrimoine.

Pour Côtes d'Armor Habitat, la perte de loyers serait de 4,1 millions d'euros, soit 54 % de son autofinancement avec, de même, de graves conséquences.

Pour autant, nos obligations au titre de la loi SRU seront maintenues. De plus, en cas de difficultés majeures, les garanties d'emprunt des collectivités pourraient être mobilisées.

Les SA HLM sont tout aussi concernées par les conséquences de cette réforme (BSB, Armorique Habitat…).

Pour le parc privé, d'autres mesures sont envisagées qui pourraient entraîner la fragilisation de l'attractivité de notre territoire, l'exclusion de l'égibilité de notre agglomération au prêt à taux zéro, soit le PTZ pour la construction neuve, la suppression du dispositif Pinel, la suppression des aides à l'accession (APL accession) hormis sur les zones très tendues d'une partie de Rennes métropole, Belle Ile, Dinard et Saint-Malo, même si quelques infléchissements sont déjà annoncés comme le maintien du PTZ neuf en zone B2 et C en 2018 et pour 2 ans, avec cependant une quotité moindre.

Alors que Saint-Brieuc Armor Agglomération a vu son rôle renforcé en tant qu'autorité organisatrice du logement, en particulier dans un objectif de mixité et de cohésion sociale et d'application des lois SRU et Egalité et Citoyenneté et qu'elle apporte un soutien sans faille au domaine du logement public et privé par son implication au titre de 3 PLH successifs et que son PLH à 32 est en cours d'élaboration, celui-ci devant soutenir et conforter l'ensemble des politiques de développement de notre nouveau territoire.

Alors que la Ville de Langueux consacre chaque année d'importants crédits à la construction de logements sociaux (130 000 € BP 2017 – 176 500 € au CA 2016).

Alors que l'ensemble du mouvement HLM se mobilise, soutenu par de nombreux acteurs, il importe d'attirer l'attention du Gouvernement et de nos législateurs sur les conséquences des réformes envisagées pour notre territoire.

La situation costarmoricaine n'est pas comparable à celle des métropoles. Les fragilisations du fait de l'application de la réforme de l'APL, à ce stade du projet de loi, ne sont pas soutenables par nos bailleurs et les collectivités territoriales.

Les nouvelles restrictions du Pinel sont en inadéquation avec un développement harmonieux du territoire.

Aussi, **je vous demande d'adopter une motion** pour le retrait des mesures annoncées.

Il parait en effet primordial qu'un dialogue avec l'ensemble des acteurs du logement social avec les collectivités délégataires des aides à la pierre en lien et l'ensemble des organismes de logements sociaux ; ceci à la fois dans le souci d'une saine gestion des finances publiques, mais aussi d'une adaptation aux réalités économiques et sociales de notre territoire.

La présente motion est ADOPTEE à l'unanimité.